



Garantie Assurances Vie en cas de faillite Banque

Par **kisepa**, le **03/10/2022** à **15:06**

Bonjour,

Mon épouse et moi avons investi chacun 5000€ via notre contrat d'assurance vie sur un « produit structuré » dont l'émetteur est le Cxxxxxit Suisse AG (« agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres »).

A ce jour circule dans les médias financiers une information suivant laquelle le Cxxxxx SUISSE serait au bord de la faillite.

Le Fxxxxxxl Times indique que le coût de la couverture pour risque de défaut (CDS ou Credit default swap) a bondi d'environ 15% la semaine dernière pour atteindre des niveaux inconnus depuis 2009, reflétant les craintes d'un défaut.

D'où mes questions :

- 1/ Le crédit Suisse AG est-il bien le CxxxxxxxT SUISSE qui se trouverait dans la tempête ?
- 2/ La probabilité d'une faillite du CxxxxxxxT SUISSE est-elle à court terme probable ?
- 3/ En cas de faillite du CxxxxxT SUISSE, nos fonds seraient-ils perdus ?
- 4/ N'existe-t-il pas une garantie en cas de faillite de l'établissement financier de 70 000 € par assuré et par compagnie d'assurance ? (Nous avons souscrit ce support via un « courtier » en ligne)

Merci de vos réponses

Par **chaber**, le **03/10/2022** à **18:45**

Bonjour,

[quote]4/ N'existe-t-il pas une garantie en cas de faillite de l'établissement financier de 70 000 € par assuré et par compagnie d'assurance ? (Nous avons souscrit ce support via un « courtier » en ligne)

[/quote]

Oui pour les assurances françaises. Je ne peux vous répondre pour le droit suisse

Par **Visiteur**, le **04/10/2022** à **07:09**

BonjourrrrrL'activité assurance-vie de cet établissement a déjà été cédée en début d'année.
Une recherche sur le net vous éclairera.